



PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES
ET EUROPÉENNES

Arrêté préfectoral n°2010/ 42

en date du 23 FEV. 2010

relatif à la composition du Conseil Scientifique Régional
du Patrimoine Naturel

Le préfet de la Région Alsace,
Préfet du Bas-Rhin

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-5 et R. 411-22 à R. 411-30 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 108 du 6 juin 2005 ;
- VU l'avis du président du Conseil régional ;
- VU l'avis du Muséum national d'histoire naturelle ;
- SUR proposition de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace,

Arrête

Article 1 : La composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est modifiée ainsi qu'il suit.

Christian BOCKSTALLER, directeur de recherche en agronomie agricole,
Mathieu BOOS, docteur en écologie et physiologie animale,
Christophe BRUA, expert en entomologie,

Sylvie MASSEMIN CHALLET, docteur en écologie animale,

Bernard DYSSLI, titulaire d'un diplôme d'étude supérieure en droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire,

Olivier GILG, docteur en écologie,

Michel HOFF, maître de conférence,

Gérard HOMMAY, ingénieur d'études à l'institut national de la recherche agronomique, chercheur,

Sylvain HUGEL docteur en neurosciences, chercheur au CNRS,

Sébastien MANNÉ, ingénieur agro-halieuthe,

Jean de MONTGOLFIER ingénieur en chef des ponts et des eaux et forêts, enseignant-chercheur,

Yves MULLER, docteur en écologie animale,

Jean-Pierre REDURON, directeur du service de développement durable de la ville de Mulhouse,

Anne ROZAN, maître de conférence en sciences économiques,

Dominique SCHWARZ, professeur à l'université Louis Pasteur, docteur ès sciences en pédologie

Michèle TRÉMOLIÈRES, professeur des universités,

Jean-Pierre VACHER, expert en herpétologie.

Article 2 : La secrétaire générale pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace.

Strasbourg, le 23 FEV. 2010

LE PREFET,

Pierre-Etienne BISCH